

VI. Renseignements de statistique.

Dans la Confédération canadienne, sur une population (1901) de 5.371.315, il y a 2.229. 600 catholiques.

Quant à la province de Québec, elle comptait, en 1901. 1.429.260 catholiques sur 1,648.898 âmes.

Il n'existe pas de statistiques permettant d'établir la moyenne annuelle des conversions au catholicisme. Du reste, il n'y a que des cas isolés de telles conversions. Il n'y a pas non plus de travail ostensiblement exécuté pour activer le mouvement de conversions, les circonstances ne se prêtant qu'assez peu à un travail de ce genre.

La presque totalité des catholiques remplissent leurs devoirs religieux. Peut-être pourrait-on dire qu'à peine 1/2 sur 1.000 manquent au devoir pascal.

Indiquer le nom des congrégations religieuses, le nombre de leurs maisons et de leurs membres, exigerait un travail très considérable, qui est d'ailleurs tout fait — en détail — dans le *Canada ecclésiastique*, annuaire publié chaque année chez Cadieux et Derome, libraires à Montréal. D'une façon générale, tous les grands ordres religieux sont ici, avec des congrégations de fondation canadienne et dont plusieurs, sont fort considérables. Les congrégations d'hommes sont au nombre de trente-deux; celles de femmes sont au nombre de soixante-trois. Ces chiffres sont pour le Canada tout entier; mais il y a peu de ces congrégations qui ne soient pas représentées dans la province de Québec.

La loi ne met absolument aucune entrave à leur existence. Mais si elles veulent exercer des droits civils, posséder, réclamer en justice, etc., elles doivent demander à la législature provinciale de leur accorder la personnalité civile, qui leur est facilement donnée par une loi déterminant leurs droits et fixant les limites que ne doivent pas dépasser leurs revenus. Ces facultés leur sont toujours concédées sur demande, et généralement dans des conditions assez larges.

Les congrégations religieuses du pays exercent toutes les œuvres d'enseignement, d'assistance et d'apostolat, selon les besoins du pays et suivant le bon plaisir de l'ordinaire de chaque diocèse. En fait, elles dirigent tous les hôpitaux, hospices et asiles du pays, et tous les pensionnats de jeunes filles. Quel-